



## Procédure de rétablissement personnel

Par **djasy**, le **06/05/2009** à **18:31**

Bonjour,

J'ai un jugement datant du 31/03/08 faisant état d'une procédure de rétablissement personnel avec les créanciers notés.

Il y a 10 jours un créancier m'a téléphoné en me sommant de régler impérativement avant 17h la somme de 1733€ sinon blocage de mon compte et huissier le lendemain. Je ne savais plus si ce créancier était stipulé dans le jugement, d'autant que je ne retrouvai plus celui-ci. Je lui ai bien précisé que j'avais un jugement de rétablissement personnel et il m'a affirmé qu'il ne se trouvait pas dans la procédure, j'ai vraiment été paniquée car ce crédit datait de tellement longtemps que j'ai envoyé 10 chèques de 173€. Un chèque a été débité le 25/04/09 et les autres suivront.

Hors j'ai retrouvé le jugement de la procédure de rétablissement personnel et cette banque est bien mentionnée avec une dette de 1733€.

Que puis je faire ce Monsieur a été malhonnête, quel recours puis-je avoir pour récupérer mes chèques, est-ce que l'opposition aux chèques peut-être envisageable dans ma situation. Je vous remercie.